

Lundi 14 avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 14 avril 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-04-166

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts.
4. Adoption du Règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
5. Entente de tarification avec la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska pour les opérations de comptes de la Ville.
6. Embauche de Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice au camp de jour estival 2025.
7. Embauche de Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice au camp de jour estival 2025.
8. Embauche de Madame Marie-Aimée Paerce à titre de responsable de la Place de l'Expo.
9. Période de questions.
10. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-167

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 4^e RANG EST ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 543 920 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT l'état de dégradation du ponceau 4ERGE-03 situé sur le 4^e Rang Est et la nécessité de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT que le coût total pour la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est est estimé à 543 920 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT que le présent règlement d'emprunt n'a pas, conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisque les travaux décrétés par le présent règlement ainsi que toute dépense accessoire sont des travaux de voirie, dont le remboursement de l'emprunt est entièrement assumé par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 413-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, de son coût et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le Règlement numéro 413-2025 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-168

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'opération diverses de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'annexe D faisant partie de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 414-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-169 ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA POUR LES OPÉRATIONS DE COMPTES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT que l'entente de tarification pour les opérations de comptes entreprises existant entre la Ville et la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska se termine le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de conclure une nouvelle entente de tarification avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour les opérations de comptes folios 10444 et 200446;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le directeur de compte chez Desjardins et la trésorière;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 1^{er} avril 2025 soumise à la Ville par la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière d'accepter l'offre de service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'offre de service soumise par la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour les opérations de comptes entreprises et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau, et la directrice générale par intérim, Madame Emilie Poulin, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-170 EMBAUCHE DE MADAME SARAH-MAUDE LEMELIN À TITRE DE COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-34 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes pour le camp de jour estival dont un poste de coordonnateur;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Madame Sarah-Maude Lemelin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'embaucher, par contrat de travail, Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2025;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 5 mai 2025 au 15 août 2025 aux conditions prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-171

EMBAUCHE DE MADAME VIOLETTE LANDRY À TITRE D'AIDE-COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-34 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes pour le camp de jour estival dont un poste d'aide-coordonnateur;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Madame Violette Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'embaucher, par contrat de travail, Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2025;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 5 mai 2025 au 15 août 2025 aux conditions prévues au contrat de travail et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-172

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-AIMÉE PEARCE À TITRE DE RESPONSABLE DE LA PLACE DE L'EXPO.

CONSIDÉRANT la valorisation récente du site de la Place de l'Expo consistant en la création d'un marché public intérieur et extérieur, d'un coin gourmand extérieur ainsi que de l'Atelier des Savoirs Desjardins;

CONSIDÉRANT la tenue d'un marché public de juin à novembre 2025, et la mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le site de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de bénéficier d'une ressource pour assurer le bon déroulement des activités se déroulant sur le site de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT l'intérêt, les compétences et la disponibilité de Madame Marie-Aimée Pearce pour agir à titre de responsable de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du développement et de l'urbanisme de retenir les services de Madame Marie-Aimée Pearce comme responsable de la Place de l'Expo pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Marie-Aimée Pearce pour agir à titre de responsable de la Place de l’Expo pour la période du 2 juin 2025 au 15 décembre 2025 et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-173 PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2025-04-174 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 19.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière